

F. FALC'HUN
DOCTEUR ÈS-LETTRES
Professeur de Celtique

P. TRÉPOS
AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ
Assistant de Celtique

à la Faculté des Lettres de Rennes

La Langue Bretonne et l'Enseignement

RAPPORTS
présentés
à la JOURNÉE CULTURELLE BRETONNE
RENNES, le 26 Avril 1952.

F. FALC'HUN
DOCTEUR ÈS-LETTRES
Professeur de Celtique

P. TRÉPOS
AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ
Assistant de Celtique

à la Faculté des Lettres de Rennes

La Langue Bretonne et l'Enseignement



RAPPORTS
présentés
à la JOURNÉE CULTURELLE BRETONNE
RENNES, le 26 Avril 1952.

LA LANGUE BRETONNE
ET LES ETUDES CELTIQUES
DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN FRANCE

oooooooooooooooooooooooooooo

La langue bretonne est aujourd'hui , et de beaucoup , la langue celtique la plus parlée dans le monde , et la France fut jadis , du temps qu'elle s'appelait la Gaule , le plus grand et le plus puissant des pays celtiques . Il semble qu'on l'oublie de nos jours , et que l'ombre de César couvre encore aux yeux de beaucoup de Français la belle figure de Vercingétorix , et leur cache leurs origines nationales . C'est du moins ce que ferait penser la situation peu brillante des études celtiques en France .

Depuis qu'a été supprimée au Collège de France la chaire de celtique illustrée en dernier lieu par Joseph Loth , et que M. Vendryès a pris sa retraite , il n'existe plus en France que deux chaires de celtique : l'une à l'Ecole des Hautes Etudes à Paris , occupée par M. Bachellery , et l'autre à Rennes . Il faut signaler cependant que M. Vendryès, en attendant un successeur , continue à titre bénévole ses cours de gallois et d'irlandais à l'Ecole des Hautes Etudes .

Dans les autres pays celtiques , la situation , aussi misérable à l'origine , est aujourd'hui

d'hui bien différente . Au Pays de Galles par exemple , chacun des quatre collèges universitaires compte au moins deux professeurs de celtique , qui ont chacun de nombreux élèves . Il faut dire que le Pays de Galles , comme l'Irlande , possède une littérature ancienne et belle qui manque cruellement à la Bretagne . Mais l'essor actuel des études celtiques y provient surtout de ce que l'enseignement du gallois dans le secondaire fournit aux universités un auditoire déjà prêt à recevoir en celtique un enseignement supérieur , et ouvre aux étudiants de celtique un débouché dans l'enseignement du gallois . Il en va de même en Irlande . Et c'est pourquoi la France a perdu dans le domaine des études celtiques la suprématie que lui assurait l'équipe des savants qui collaboraient à la Revue Celtique : d'Arbois de Jubainville , Gaidoz , Loth , Ernault , Dottin , pour ne parler que des grands disparus . Nous constatons ici l'intime solidarité qui lie le secondaire au supérieur . Ainsi , l'abandon du grec par les élèves de l'enseignement secondaire ne prouverait rien contre la valeur et la vertu des études grecques , mais il réduirait le nombre des auditeurs de grec aux cours de Faculté , et bientôt le nombre des chaires de grec dans les Facultés même , pour le rapprocher du nombre des chaires de sanscrit ou d'hébreu , et finalement obscurcir le rayonnement de la pensée grecque .

Mon propos n'est point pour autant de réclamer l'enseignement du breton dans les établissements secondaires à seule fin de justifier la création de chaires de celtique dans les Facultés . L'enseignement a pour but d'armer des jeunes gens pour les luttes de la vie , et c'est un grave problème et une lourde responsabilité que de déterminer , parmi les multiples connaissances utiles , l'essentiel qui doit avoir priorité , et l'accès-

soire qu'il faut éliminer . Le seul principe immuable est que l'enseignement doit être conçu en fonction des besoins de l'enfant et de son plus grand bien , et non que l'enfant soit sacrifié aux commodités de l'enseignement ou à des idéologies contestables . Mais il est normal que le choix , c'est-à-dire le programme des études , varie suivant les circonstances de temps et de lieu , et qu'il ne soit pas absolument le même en Bretagne et en Provence , en Alsace et au Pays Basque , qui ont une histoire si différente . Je doute que la méthode de la table rase soit la meilleure en pédagogie , et je préfère la méthode qui utilise toutes les connaissances antérieures , y compris la langue maternelle , pour les élargir , et les intégrer dans une synthèse nouvelle qui ne sera plus ainsi un déracinement . Je crois que les progrès seront plus faciles , plus rapides , plus sûrs .

A l'époque où fut organisé l'enseignement primaire en France , sous la Monarchie de Juillet , le Ministre de l'Instruction Publique , de Montalivet , envisagea d'abord d'enseigner le français et certaines notions élémentaires , comme le calcul , par l'intermédiaire de la langue régionale , quand celle-ci était trop différente du français , comme c'était le cas en Basse-Bretagne en particulier . Le projet échoua , devant l'opposition du corps enseignant , semble-t-il , qui considérait comme son devoir non seulement d'assurer la diffusion du français , mais encore de faire la guerre aux patois et aux langues locales , ce qui était tout un pour lui . Cette mentalité était un héritage du 18ème siècle , et régna sans partage jusqu'au Romantisme . Mais après 1830 se développe un nouveau courant favorable aux langues régionales , qui a produit des oeuvres

remarquables avec La Villemarqué et Luzel en Basse-Bretagne, Roumanille, Mistral et le Félibrige dans le Midi.

A la fin du Second Empire, une pétition au Corps Législatif s'organisait pour obtenir l'enseignement des langues régionales. Mais la défaite de 1870 emporta tous ces espoirs. Et devant la politique d'assimilation culturelle pratiquée par l'Allemagne victorieuse dans ses territoires annexés de l'Ouest comme de l'Est, la France craignit sans doute de s'affaiblir elle-même en favorisant des tendances que son vainqueur étouffait soigneusement chez lui pour renforcer sa cohésion. Seul l'enseignement supérieur obtint des chaires consacrées aux langues et littératures régionales, et en particulier au celtique à Rennes et à Paris.

Mais l'unité française était trop ancienne et trop solide pour avoir rien à craindre des particularismes provinciaux, et il semble qu'on l'ait enfin compris après deux guerres où elle a résisté victorieusement aux plus rudes épreuves. La connaissance du français est aujourd'hui répandue jusqu'au fond des campagnes les plus reculées du territoire, et le danger actuel n'est plus l'insuffisante diffusion d'une langue commune à tous les Français, que les brassages de la vie moderne rendaient absolument indispensable et d'ailleurs inévitable, mais un nivellement qui menace de détruire l'originalité de nos provinces et d'appauvrir la France. Et quelle meilleure garantie du maintien de cette originalité qu'une langue particulière, une tradition littéraire et culturelle bien vivantes? Aussi voyons-nous s'exprimer actuellement dans toutes les régions périphériques de la France le désir d'un bilinguisme organisé qui allie à une parfaite assimilation du français la connais-

sance de la langue locale, quand sa vitalité s'est nettement affirmée. A une époque où la fréquentation scolaire moyenne dure de 8 à 10 ans, une telle organisation ne présente plus de difficulté insurmontable. Une loi sur l'enseignement des langues régionales vient de marquer dans cette voie un premier pas qui sera suivi de quelques autres, espérons-le. Il nous faut dès maintenant organiser cette première étape.

D'autres vous parleront avec plus de compétence de l'enseignement du premier et du second degrés, et je dois me borner à quelques considérations sur l'enseignement supérieur. Cependant, il faut dans les trois domaines une doctrine commune, à l'élaboration de laquelle l'enseignement supérieur doit prendre sa très large part.

Le principe essentiel est que cet enseignement, comme tout autre, doit être au service de l'enfant, pour contribuer à son plein épanouissement intellectuel et moral. Son seul but est de combler une grave lacune des uniformes programmes traditionnels qui, dans beaucoup de provinces, laissent ignorer aux enfants l'essentiel de l'histoire de leurs ancêtres, et la seule langue qui donne un sens aux noms de familles qu'ils portent, aux noms des lieux qu'ils habitent, à la seule langue qui, parfois, leur permette de converser avec leurs grands-parents, et de n'être pas tout à fait comme des étrangers dans leur propre pays.

A la Faculté des Lettres de Rennes l'enseignement du celtique comporte actuellement des cours de breton et de gallois qui préparent à plusieurs examens: un diplôme d'études celtiques, n'exigeant que la connaissance d'une langue celtique: le breton; un diplôme supérieur d'études celtiques,

exigeant en outre une certaine connaissance de l'irlandais ou du gallois ; et un certificat d'études celtiques , comptant pour une licence libre , et dont le programme est à peu près identique à celui du diplôme supérieur . La différence est que les diplômes sont accessibles à tout candidat moyennant les formalités d'usage et la compétence voulue , tandis que le certificat de celtique exige d'abord le baccalauréat , et aujourd'hui le CELG .

Depuis 1945 , de 2 à 4 candidats par an en moyenne se sont présentés à ces examens , ce qui est satisfaisant , compte tenu du niveau des examens . Le diplôme supérieur et le certificat sont assez difficiles , les candidats n'ayant pas l'usage du dictionnaire pour les thèmes ni les versions , pas même la version galloise : ce sont sans doute les seuls examens où l'on exige des candidats des connaissances assez précises sur deux langues et trois littératures . Les professeurs de celtique ont toujours veillé à maintenir le niveau des examens , et à ne pas donner aux candidats l'impression qu'on leur délivre des parchemins sans valeur : il faut reconnaître que les difficultés semblent avoir plus stimulé que découragé les candidats . La valeur d'une culture se mesure un peu à l'effort qu'elle exige , et tout privilège accordé à la paresse serait la condamnation même de l'oeuvre que nous voulons accomplir au sein de l'Université .

C'est dans le même esprit qu'a été demandé le remplacement de l'unique certificat de celtique par trois certificats pouvant constituer une licence libre de celtique , mais dont l'un , le certificat de philologie celtique , pourrait être intégré dans n'importe quelle licence d'enseignement de langue vivante .

En effet , la philologie celtique est

un domaine riche et vaste , où l'on peut acquérir une excellente formation linguistique , et où il semble que d'importantes découvertes attendent encore les chercheurs . Les chemins ouverts par les premiers travaux de toponymie de Joseph Loth , et de dialectologie de Pierre Le Roux , mènent à des champs pleins de promesses . Nous sommes aujourd'hui une petite équipe à Rennes à les travailler , et il y a tout lieu de croire que dans quelques années nos efforts aboutiront à des résultats intéressants pour l'histoire de la Bretagne et même de la France , spécialement sur l'interpénétration des influences romanes et celtiques sur le territoire de l'ancienne Gaule .

Le gros problème déjà posé est de savoir si le breton , et spécialement le vannetais , est , ou bien une langue celtique importée d'outre-Manche au 5ème siècle dans un pays déjà romanisé , ou bien une continuation directe du gaulois , mais imprégnée d'apports romans d'une part , celtiques insulaires de l'autre .

D'ores et déjà , il paraît acquis que notre principale limite dialectale , celle qui sépare le vannetais du KLT , est due à un dosage différent dans ces deux régions entre des Bretons d'origine insulaire d'une part , et d'autre part des Armoriciens parlant sans doute encore un gaulois très pénétré d'influences latines . Car l'étude comparée des dialectes bretons et français fait ressortir , entre le breton et les dialectes du Midi et de l'Est , toute une série de similitudes troublantes qui supposent l'origine commune de certains éléments . Et à quelle époque faire remonter cette origine commune , sinon à une époque antérieure à l'immigration bretonne , où l'Armorique faisait partie d'une Gaule dans laquelle le gaulois reculait len-

tement devant le bas-latin ? Ce qui a séparé ensuite le breton des dialectes romans qui conservent des éléments semblables (on les trouve particulièrement nombreux au sud de la Garonne), c'est la prépondérance économique, politique et culturelle prise par la région parisienne, dont le parler s'est répandu, par les bassins de la Loire et de la Seine, dans toute la France du Nord, refoulant les autres parlers vers l'Est, l'Ouest et le Sud.

On voit donc quels horizons nouveaux s'ouvrent devant la philologie celtique, et spécialement bretonne, et pourquoi la philologie celtique, bénéficiant déjà de tant de travaux remarquables de celtisants français ou étrangers, est un terrain idéal pour la formation d'un linguiste. Les langues celtiques ont vu peu à peu leur domaine envahi par les langues germaniques ou romanes. Mais les populations qui les parlaient n'ont pas été exterminées : elles ont simplement changé de langue ; et, comme nous pouvons le constater tous les jours en Bretagne, leur ancienne langue a forcément exercé une grande influence sur la nouvelle. Cette influence apparaît à mesure que se perfectionnent les méthodes scientifiques pour déceler l'action de ce qu'on appelle les substrats. Aussi j'espère qu'un certificat de philologie celtique paraîtra bientôt à tous les linguistes comme un heureux complément d'une licence portant sur une langue germanique aussi bien que romane.

J'ajoute que les futurs maîtres ainsi formés à l'Université sauront, mieux que d'autres, tirer parti des connaissances de leurs élèves bretonnants, pour leur faire apprendre plus vite et plus facilement les langues étran-

gères. Le bretonnant, non seulement parce qu'il est bilingue, mais parce qu'il est habitué à des règles grammaticales très différentes de celles du français (pluriels de types très variés, mutations de consonnes et de voyelles, règles d'accord du sujet et du verbe, du possessif et du possédé), le bretonnant est moins dérouté par les langues étrangères et les assimilera plus vite si on lui fait ressortir les analogies avec sa langue maternelle. Et quel est l'homme cultivé qui aujourd'hui ne se croit pas obligé de connaître au moins une langue étrangère ? Ainsi, parce qu'il favorise l'indispensable minimum de culture linguistique, un certain enseignement du breton a, semble-t-il, sa place tout indiquée dans les établissements scolaires de Basse-Bretagne.

En Faculté un enseignement spécialement consacré aux littératures celtiques ne me paraît pas moins souhaitable. La littérature bretonne n'est pas négligeable ; les littératures galloise et irlandaise sont très riches et très anciennes, et ont exercé une grande influence sur toute la littérature européenne. Un minimum de connaissances à leur sujet devrait faire partie de toute vraie culture générale.

Un professeur ne peut à lui seul approfondir les différentes parties de la linguistique et des littératures celtiques, et c'est pourquoi des chaires nouvelles sont envisagées dans le cadre de cet Institut d'Etudes Celtiques dont la création est prévue à Rennes.

L'organisation d'ensemble de l'enseignement du breton à tous les échelons scolaires pose un certain nombre de problèmes pratiques dont je veux, en terminant, évoquer le plus important : les difficultés, récemment aggravées, nées de la

divergence des dialectes et des orthographe . Ne les exagérons pas : elles sont les mêmes pour l'occitan , et bien d'autres langues , gallois et irlandais compris , parce qu'inhérentes à la nature des choses . Elles n'auraient pas été aussi graves en Bretagne s'il n'y avait pas eu divergence sur le but même de l'enseignement du breton . Je n'ai pas qualité pour exposer des points de vue que je ne partage guère , et que je risquerais de déformer . A mon avis , cet enseignement doit avoir surtout pour but d'éviter la rupture brutale avec le passé , le véritable déracinement , dommageable à tous point de vue , que représente en Basse-Bretagne un enseignement d'où est exclue toute notion de langue bretonne . Et puisque le breton comporte deux grands dialectes bien différenciés , vannetais et KLT , dont les "locuteurs" ne se comprennent guère entre eux sans véritable initiation , le but ne me semble pouvoir être atteint que par l'enseignement du vannetais au Pays de Vannes , et du KLT dans le reste de la Basse-Bretagne . Imposer l'enseignement d'un mélange artificiel des deux dialectes ne peut que rebuter les élèves , comme l'expérience en a été faite , et risque d'accélérer la décadence du breton , au lieu de favoriser le maintien et l'épanouissement d'une culture originale . Personnellement , j'attache d'ailleurs trop de prix à l'apport littéraire du vannetais , et à son antiquité vénérable - je ne suis pas éloigné d'y voir un héritage des Venètes qui tinrent tête à César , pour admettre de gaieté de coeur qu'on le sacrifie ainsi au KLT , rebaptisé KLTG .

L'unification du breton doit être l'oeuvre à la fois des écrivains et de tout le peuple bretonnant . Je crois avoir assez bien montré dans l'une de mes thèses comment les générations passées y ont travaillé , et quel est l'apport spécifi-

quement vannetais dans tout l'actuel KLT , pour qu'on ne m'accuse pas d'être un fauteur de division . Le rôle de l'enseignement du breton n'est pas d'imposer une unification arbitraire , mais de garder avec le passé un contact intelligent qui sauvegarde l'avenir et le prépare meilleur . Et je ne cache pas que je vois dans ce "meilleur" un rapprochement intelligent des deux dialectes , qui arrive à les fondre sans cassure brutale .

A la question des dialectes est liée celle de l'orthographe , ou des orthographe . La réforme tentée dans ce domaine sous l'occupation gène en ce moment , il faut bien l'avouer , la publication de manuels . Chaque orthographe a des partisans décidés . Pour ma part , je partage l'avis de mon prédécesseur , suivi par l'Université , qui n'a pas oru , dans l'intérêt même de l'enseignement du breton , admettre une réforme improvisée sous la pression de circonstances troubles . Je ne considère pas pour autant les anciennés orthographe , vannetaise et KLT , comme parfaites , et j'en arrive à penser , comme beaucoup de gens raisonnables , que la meilleure solution consisterait à reviser l'orthographe en dehors de toute préoccupation partisane ou d'amour-propre , en partant de principes uniquement scientifiques et pédagogiques , ce qui aurait l'avantage de rallier la plupart des bonnes volontés autour d'une solution qui ne ferait ni vainqueurs ni vaincus . En dehors de là , je ne vois guère , pour l'enseignement (car l'Université ne prétendra pas légiférer en dehors de son domaine), que le "statu quo ante bellum" .

Cette question réglée ou non , il faut prévoir l'édition de manuels . Les frères de François Vallée , pour se conformer à l'esprit de leur

illustre défunt, ont légué à la Faculté des Lettres une somme de 700.000frs pour servir de fonds de roulement à la publication de manuels d'enseignement, de livres en breton ou de travaux de linguistique bretonne. C'est là un geste qui mérite la reconnaissance de toute la Bretagne, et qu'on serait heureux de voir imiter. Si ce fonds, encore modeste par rapport aux besoins, pouvait être grossi par des subventions des municipalités ou des Conseils Généraux de Bretagne, il en résulterait des effets matériels et moraux très heureux pour l'enseignement du breton. Une cause qui se propose le service de toute la communauté doit être aidée par toute la communauté. Or dans le passé la Bretagne, la Basse-Bretagne en particulier, a formé une communauté bien différenciée qui affirma sa vitalité et sa personnalité en des domaines multiples. La composition de son patrimoine culturel, qui fut en évolution perpétuelle, se modifie particulièrement vite sous nos yeux. Nous ne sommes pas ici de ceux qui regrettent les enrichissements considérables qu'il a reçus de la culture française durant les dernières générations. Faisons en sorte seulement que les générations futures ne nous reprochent pas d'avoir enfoui les trésors reçus de nos ancêtres, mais puissent nous féliciter de les avoir fait fructifier.

F. FALC'HUN

000000000
00000000

LA LANGUE BRETONNE

ET L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Un écrivain connu disait il y a deux ans, au cours d'une polémique qui a fait trop de bruit, qu'il n'était pas adversaire d'un essai d'enseignement du breton dans les lycées des départements bretonnants : des résultats de cet essai dépendraient les mesures définitives qui seraient prises.

UN ESSAI...

Cet essai est en cours, depuis bien des années déjà, exactement depuis 1938, date à laquelle le proviseur du lycée de Quimper m'a autorisé à prendre chaque semaine un groupe d'élèves, dans le cadre des loisirs surveillés, et à leur enseigner le breton. A la libération M. LE SEAC'H, Directeur d'Ecole en retraite, a repris ces cours, en les étendant aux autres établissements de la ville. M. HAMON, professeur de Lettres, s'est ensuite chargé des cours des deux lycées, et M. HELIAS, également professeur de Lettres, des cours des deux écoles normales.

Peu après, M. MONOD, Directeur de l'Enseignement Secondaire, a sanctionné ces cours par une autorisation officielle, et M. le Recteur, en même temps qu'il me confiait la direction pédagogique de ces cours, a bien voulu envoyer aux chefs d'établissements des instructions précises pour l'organisation de cet enseignement, auquel la loi Deixon-

ne a donné , en 1951 , une base légale .

Des cours ont donc été ouverts dans le Finistère , les Côtes-du-Nord et le Morbihan , dans tous les établissements où il a été possible de trouver un membre du personnel à même d'enseigner le breton .

Il est difficile de donner des chiffres précis : le nombre des élèves a en effet considérablement varié en cours d'année , les effectifs fondant régulièrement au moment des compositions importantes et à l'approche des examens .

Pendant l'année scolaire 1948-49, 148 élèves ont été inscrits ; en 1949-50 , ce chiffre est monté à 292 ; en 1950-51 , par suite de la suppression des cours dans un certain nombre d'établissements (mutation de professeurs) , il est descendu à 96 ; cette année , bien que des cours n'aient pu reprendre , par manque de professeurs , le nombre d'élèves dépasse sensiblement 300 .

UN ESSAI QUI A REUSSI...

Ces chiffres ne sont certes pas élevés . Mais on verra qu'ils sont extrêmement réconfortants - et que cet essai que voulait l'écrivain que je citais a été une pleine réussite - en étudiant les conditions défavorables dans lesquelles a été fait cet essai . Il est indispensable d'examiner attentivement les obstacles que cet enseignement nouveau a rencontrés , pour pouvoir proposer ensuite les mesures propres à favoriser son développement .

Les conditions défavorables ne sont pas dues à l'administration ; il est agréable au contraire de souligner la compréhension que nous avons toujours rencontrée , tant à Rennes que dans les départements , et de remercier M. le Recteur ,

M. le Doyen , les Inspecteurs d'Académie et les chefs d'établissements , d'avoir toujours témoigné à l'enseignement de la langue bretonne un intérêt sympathique et efficace qui a aplani bien des difficultés .

Ces conditions défavorables ont été constituées en partie par l'ambiance de polémique qui a entouré la question ; la plupart se sont crus obligés de prendre parti ; on est pour ou contre l'enseignement du breton ; "je suis neutre", me disait un directeur d'école . Il est infiniment regrettable que des passions aient ainsi été soulevées autour d'une question qui aurait pu être examinée d'une façon objective .

Il faudrait pouvoir expliquer très simplement combien la France peut être fière de posséder une richesse que lui envient bien des pays : une langue celtique encore vivante ; il faudrait pouvoir dire que les petits bretonnants disposent d'un trésor qu'il serait regrettable , pour ne pas dire plus , de laisser improductif . Même lorsque l'enfant n'a pas travaillé le breton , le fait de connaître une seconde langue lui donne , au cours de ses études , un avantage inappréciable . Les professeurs de langues vivantes du Finistère reconnaissent que leurs meilleurs élèves sont des bretonnants ; la difficulté à laquelle le professeur se heurte en effet dès le début est de faire sentir que l'on peut passer d'une langue à une autre - et cela , le petit bretonnant a été habitué à le faire dès l'école communale . Et lorsque l'enfant a travaillé la grammaire de sa langue , lorsqu'il a pris conscience de la différence de génie qui sépare le breton du français , les profits qu'il peut en tirer sont encore bien plus grands .

On a fait une montagne de cette grammaire bretonne . En très peu de temps un bretonnant écrit sa langue ; j'ai reçu une narration remarquable , écrite par un élève du lycée de Brest en un breton à la fois correct et savoureux ; et certains étudiants , au bout de deux ou trois mois d'études - quelques heures par semaine - peuvent s'amuser à traduire Brizeux et Chateaubriand .

DES IDEES ERRONEES... L'idée que l'étude du breton est inutile , et que le breton gêne l'étude du français , est bien plus répandue qu'on ne le pense , surtout parmi les habitants les plus éclairés des campagnes , ceux dont les enfants sont en général destinés à poursuivre leurs études : les instituteurs ; les maîtres d'un canton du Finistère affirmaient il y a quelque temps que l'existence du breton nuit assez gravement à l'enseignement du français .

Et puisqu'aussi bien il n'y aura pas de rapport sur le breton dans le primaire , nous pouvons ouvrir ici une parenthèse sur les petits bretonnants à l'école communale .

Il est incontestable que les instituteurs non bretonnants sont parfois déroutés par les tournures qu'emploient leurs élèves . Ils savent que ce sont des tournures bretonnes , mais ils sont incapables de les expliquer , et ils se débattent au milieu de difficultés sans nombre pour essayer de les corriger . Il n'est donc pas étonnant qu'ils en veuillent à mort à la cause de leurs soucis .

C'est que le breton et le français sont deux langues de famille totalement différentes . Il faut que l'instituteur sache voir le fossé qui

les sépare , pour qu'il puisse prendre l'élève par la main et le lui faire franchir sans rester y pa-ta-ger . Il lui serait alors extrêmement facile , au lieu de lever les bras au ciel devant des phrases comme : j'ai retronsé mes manches , ou : le cochon a été soigné avec le vétérinaire... de dire à l'enfant : " Attention..Tuconfonds avec le verbe breton tronsa ; et ici tu veux employer avec parce qu'en breton tu emploies gand ; tu parles français en ce moment , et non breton " .

Car il faut que l'élève aussi sente la différence entre les deux langues , et comprenne ses bretonismes afin de pouvoir les éviter .

Les plus grandes difficultés que rencontrent l'instituteur proviennent du fait que l'enfant , lorsqu'il entend parler français autour de lui , dans le bourg , dans le village , chez lui , entend un mélange pénible de breton et de français , ou , en mettant les choses au mieux , du breton traduit en français . Il est alors tout surpris de s'entendre réprimander par son maître pour des tournures qu'emploient ses parents et les commerçants du bourg ; et il les utilisera à nouveau , car il les entendra tous les jours . Les instituteurs de la région de Vannes sont unanimes à déclarer qu'ils ont beaucoup plus de mal dans les communes patoisantes , où le breton a disparu , que dans les communes bretonnantes . Il est extrêmement difficile de déraciner de mauvaises habitudes prises dans un milieu où l'on parle un mauvais français .

Un instituteur du Finistère se plaint de son sort : dans sa commune , sur 100 élèves , 16 seulement parlent en français chez eux ; 84 s'expriment ordinairement en breton , n'employant que rarement le français . Parmi ceux-là la moitié , c'est-à-dire 42% environ arrivent à l'école ne sachant pas

un mot de français . De plus , ces lélèves , qui parlent continuellement breton chez eux , ne trouvent aucune aide auprès de leurs parents pour l'apprentissage du français . "Que de travail à faire!" dit-il .

Ce maître ne connaît pas son bonheur : il n'y a rien de plus agréable que d'écrire sur des pages vierges , et de n'avoir rien à effacer auparavant . Que de professeurs j'ai entendus se plaindre de ce que des parents , avant de mettre leurs enfants en sixième , croient bien faire en leur donnant , ou en leur faisant donner , des notions d'anglais ou de latin : le professeur a souvent toutes les peines du monde à détruire des habitudes ou des prononciations mauvaises . De même , un instituteur averti enseignera beaucoup plus aisément à ses petits bretonnants , et d'une façon définitive , une grammaire et une orthographe françaises correctes . Dans les lycées du Finistère la plupart des prix de français sont enlevés , dès la sixième , par des élèves bretonnants . Les instituteurs d'une petite commune du Sud-Finistère , l'une des plus bretonnantes de la région , envisagent de réunir , pendant les grandes vacances , ceux de leurs anciens élèves qui se sont consacrés à l'enseignement . Il y aura là un professeur de Sorbonne , deux agrégés qui enseignent dans des facultés , un agrégé qui enseigne dans un lycée , deux professeurs certifiés qui seront peut-être agrégés cette année , et une trentaine d'instituteurs et d'institutrices .

Il ne faut pas , d'ailleurs , que l'instituteur de Basse-Bretagne espère que la mort du breton amènera pour lui une ère nouvelle , où l'enseignement du français , amorcé par les parents , sera un plaisir . Là où le breton a disparu , il a été tout naturellement remplacé par un

patois , car les habitudes linguistiques bretonnes sont restées , et il faudra des siècles pour les déraciner . Un instituteur du Poitou ou d'Auvergne n'est pas plus favorisé que l'instituteur breton : on reste en effet rêveur , lorsqu'on étudie l'atlas linguistique de France , devant la variété insoupçonnée des dialectes français ; et l'on imagine aisément que la tâche de l'instituteur est plus ardue encore dans les autres régions de France , justement parce que la langue y est une espèce de français . Et le plus grand ennemi du maître est , non pas une langue totalement étrangère , mais le patois .

Le remède n'est donc certainement pas celui que proposent certains instituteurs : interdire le breton dans l'enceinte des écoles publiques .

La meilleure solution est peut-être celle que suggère une phrase qu'on lit souvent dans les demandes des candidats maîtres d'école au début du 19ème siècle , en Basse-Bretagne : " Je suis patriote et je sais le breton " .

Des connaissances précises sur le génie de la langue bretonne sont indispensables aux maîtres qui enseignent là où l'on parle , et là où l'on a parlé , cette langue . Le breton doit être pour l'instituteur un instrument qui ne peut que lui faciliter la tâche ; et l'enseignement du breton dans les écoles normales peut revêtir un caractère essentiellement pratique . Les professeurs qui ont bien voulu s'en charger ontrent leurs efforts sur les difficultés que les élèves-maîtres rencontreront plus tard au cours de leur carrière .

L'ambiance n'est donc pas toujours , comme nous venons de le voir , favorable à l'enseignement du breton . Mais il y a d'autres difficultés , plus matérielles , et l'une des premières pro-

vient des horaires .

... HORAIRES IMPOSSIBLES...

Il ne faut pas se dissimuler en effet combien il est malaisé de caser une ou deux heures de breton dans un emploi du temps laborieusement établi . Il faut réunir des élèves de toutes les classes , et l'on sait que chaque classe comprend plusieurs sections . Trouver une heure où les élèves qui désirent suivre les cours de breton soient tous libres , et où le professeur ne soit pas pris par un autre enseignement , est une tâche quasi impossible , et la seule solution a été de placer les cours de breton à des heures qui , il faut bien le dire , sont parfois également impossibles . Il y a des cours de breton pendant les études , il y en a pendant les récréations , il y en a même après dîner . On comprend aisément que les élèves hésitent à sacrifier leur récréation , ou une heure d'étude - surtout au moment des compositions ; et il a dû se poser des problèmes pénibles pour certains d'entre eux , lorsqu'ils ont eu à choisir entre une heure de breton et une heure pendant laquelle ils pourront fabriquer des modèles réduits d'avions ou de bateaux .

.. AUCUNE UTILITE PRATIQUE..

On peut même se demander ce qui a poussé un si grand nombre à opter pour le breton . Certains l'ont fait par simple curiosité : les cours nouveaux attirent toujours , pendant un certain temps . D'autres - et ceux-là ont persévéré - ont été poussés par une véritable curiosité intellectuelle , une avidité d'apprendre qui se rencontre souvent chez les petits campagnards .

Il est remarquable que les cours ,

après le premier engouement , aient continué à être suivis , et ceci est tout à l'honneur des professeurs . Car rien , sinon l'intérêt qu'ils y prennent , ne retient ces élèves au cours de breton . Et y aurait-il beaucoup d'élèves à certains autres cours , s'ils n'étaient pas obligatoires , et si les études n'étaient pas sanctionnées par le baccalauréat ?

Ce n'est pas en effet l'espoir d'une bonne note au baccalauréat qui a fait choisir le breton . Lorsque ces cours ont débuté , il n'était pas en effet question d'épreuve de breton à l'examen . Cette épreuve a été instituée ; mais les élèves ne s'y sont pas trompés , et savent qu'elle n'est que symbolique : il n'y en a vraiment que très peu qui , en plus du diplôme , envisagent la mention ; et la note de breton n'est valable que pour la mention , tandis que l'on voit souvent des candidats reçus à cause d'un bon saut en hauteur ou d'un cent mètres rapide .

Et il faut ajouter que les parents ne voient pas toujours d'un bon oeil leurs enfants suivre les cours de breton . Sans même parler d'une méfiance qui ne se dissipe que peu à peu , il faut dire qu'ils conçoivent en général les études dans un esprit extrêmement réaliste ; et ils admettent difficilement que l'on enseigne des matières qui n'ont aucune utilité pratique .

... DES PROFESSEURS TROP PEU NOMBREUX...

Et malgré tout cela , il y a des élèves . Il y a même des candidats aux cours de breton , qu'il est impossible de satisfaire , car il n'y a pas de professeurs .

La question des professeurs de breton

reste en effet la plus grave, et demeure sans solution dans plusieurs établissements.

Dans certains collèges où, malgré le peu d'encouragements qu'ils recevaient, il y avait des volontaires, le breton n'a jamais pu être enseigné, car il n'y avait pas de professeurs. Ailleurs, où le breton était vigoureusement parti, les cours ont dû être supprimés parce que le professeur avait été nommé à Nantes ou à Angers.

A Vannes il y a un lycée de garçons, un lycée de jeunes filles, et deux écoles normales; pendant un an un maître d'internat a assuré les cours de breton au lycée de garçons; depuis son départ, il ne s'est trouvé personne pour prendre sa place. Voilà donc quatre établissements, où il y a des élèves désireux de suivre des cours de breton - surtout dans les écoles normales - qui attendent des professeurs, ou un professeur unique. Il en est de même à Pontivy, à Lannion, à Tréguier, à Concarneau, à Landerneau, à Quimperlé. A Guingamp les cours viennent de commencer, au lycée de garçons; il reste le collège de jeunes filles. A Morlaix, où les cours avaient cessé par suite du départ du professeur, un adjoint d'économat s'est offert, il y a deux mois, pour les reprendre; mais il reste également le lycée annexe de jeunes filles.

..NON SPECIALISES...

C'est qu'il n'y a pas de professeur de breton. L'enseignement est assuré par un volontaire, agréé par M. le Recteur. En général c'est un fonctionnaire de l'établissement, professeur, surveillant général, ou même directeur. Presque partout le même professeur assure l'enseignement du breton dans deux des établisse-

ments, ou les deux établissements, de la ville. S'il est si malaisé de trouver des professeurs de breton, c'est que, il faut le dire, il y a peu de membres de l'enseignement à avoir les qualifications nécessaires. Et je ne veux pas seulement parler des diplômes de celtique, qui n'ont pas pu être, jusqu'à présent, exigés - car il n'y a que quelques professeurs et quelques instituteurs à posséder le certificat, le diplôme ou le diplôme supérieur d'études celtiques.

Beaucoup de professeurs, dans les lycées et collèges, parlent couramment le breton, leur langue maternelle. Ils n'ont jamais pensé à apprendre la grammaire, ou bien ils n'en ont jamais eu l'occasion. Quelques mois seulement de travail personnel leur auraient suffi. Certains d'entre eux ont fait cet effort, qui leur a apporté une richesse et des satisfactions nouvelles.

Mais parmi ceux-là, ceux qui enseignent actuellement le breton, ont eu à fournir un autre effort: se bâtir une nouvelle pédagogie. Ce sont en effet des professeurs de lettres pures, d'histoire, de mathématiques: enseigner une langue vivante est un métier qui exige un long apprentissage, et les tâtonnements du début ont été, pour certains, pénibles et décevants.

..QUI ONT A BATIR UN ENSEIGNEMENT NOUVEAU...

C'est que les problèmes qui se posaient à ces professeurs étaient aussi délicats que variés. Pierre Hélias vous dira que les producteurs des émissions françaises ont bien de la chance d'avoir à leur disposition des discothèques fournies, et des pièces sans nombre, alors que pour les émissions bretonnes il faut tout créer. Les pro-

fesseurs de toutes les matières, même débutants, ont derrière eux la longue expérience de leurs aînés, les conseils de leurs inspecteurs généraux et de leurs collègues, et ils ont à leur disposition un choix varié de manuels qui leur facilitent singulièrement la besogne. Le professeur de breton a dû tout créer. Il n'existe à vrai dire pas de manuel à mettre entre les mains des élèves. La méthode pédagogique ne peut être la méthode directe de l'enseignement des autres langues vivantes, car la plupart des élèves parlent déjà le breton, et il s'agit de leur apprendre à analyser ce qu'ils connaissent déjà par la pratique, à réaliser les règles de grammaire, et, de là, à écrire le breton. Il s'agit aussi de les intéresser. Un professeur de mathématiques peut imposer sa matière à des élèves qui aiment bien mieux l'anglais ou le foot-ball; un professeur de breton doit retenir ses élèves, et leur faire oublier que leurs camarades sont en récréation.

Voilà quelle a été la tâche de ceux qui ont accepté d'enseigner le breton; il n'est pas étonnant que certains établissements ne puissent ouvrir de cours, par manque de personnel.

Et il faut ajouter, à tous ces obstacles que cet enseignement nouveau a eu à surmonter, des difficultés d'ordre pécuniaire.

..DES COURS OFFICIELS

FINANCES PAR LES CONSEILS GÉNÉRAUX...

Le breton est une matière enseignée dans le cadre des activités dirigées, et les chefs d'établissements se plaignent en général

de l'insuffisance des crédits. C'est une catastrophe lorsqu'il en faut distraire deux heures par semaine pour le breton, car il faut, dans ce cas, supprimer deux heures correspondantes d'autres activités dirigées.

Mais le cas ne s'est pas présenté, tout au moins dans le Finistère; les autres enseignements n'ont pas eu à souffrir de la concurrence du breton; et j'ajouterai même - ne serait-ce que pour rassurer un espérantiste qui protestait avec véhémence contre les crédits consacrés par le gouvernement à l'enseignement du breton - que cet enseignement nouveau n'a causé jusqu'ici aucune dépense supplémentaire à l'Éducation Nationale. Dans le Finistère et dans les Côtes-du-Nord - c'est-à-dire partout, sauf à Lorient - les professeurs sont rétribués sur les sommes votées par les Conseils Généraux.

Lorsque ces sommes sont épuisées, les cours sont supprimés; ou bien, si les professeurs persistent à donner leurs cours, ils sont informés qu'ils ne seront pas rétribués.

Dans son budget de 1950, le Conseil Général du Finistère avait inscrit la somme de 100.000 francs, pour aider l'enseignement du breton. Or, pour cette année 1950, les états transmis à l'Inspection Académique pour rétribution des professeurs de breton atteignaient 139.000frs. Les 39.000frs de déficit ont été imputés sur le crédit de 1951, qui s'est ainsi trouvé réduit à 61.000frs. Et cette somme était déjà épuisée en Mars 1951. Il a donc fallu informer les professeurs qu'il ne serait plus possible de les rétribuer, à partir du 1er Avril 1951, et qu'ils devaient cesser de donner des heures supplémentaires de breton.

Ce qui était plus grave, c'est que les cours étaient ainsi supprimés non pas seulement

jusqu'à la fin de l'année scolaire, mais jusqu'au 1^{er} Janvier suivant, c'est-à-dire jusqu'à ce que les crédits votés par le Conseil Général pour 1952 fussent disponibles.

Tous les professeurs ont continué à assurer leurs cours, à titre bénévole, jusqu'à la fin de l'année scolaire; ils les ont repris en Octobre ou en Novembre. Ils ont d'ailleurs été rétribués, car le Conseil Général, mis au courant de cette situation par le président du groupe "Ar Falz", a voté un crédit supplémentaire de 150.000f. ce qui porte à 250.000frs les sommes qu'il a consacrées en 1951 à l'enseignement du breton dans les établissements secondaires du Finistère.

Situation paradoxale: le breton, matière enseignée en activités dirigées, vit de la charité du Conseil Général; et le vote par les Conseils Généraux de crédits destinés à favoriser l'enseignement de la langue bretonne, aura eu pour résultat de mettre cet enseignement en état d'infériorité par rapport aux autres matières enseignées dans le cadre des activités dirigées, qui sont à la charge du gouvernement.

DES REMEDES... L'enseignement du breton est né dans le Finistère, et il a la vie dure - car il est remarquable qu'il ait jusqu'ici réussi à surmonter toutes les épreuves qu'il a eu à subir. Il serait néanmoins peu généreux de le laisser continuer à se débattre au milieu de ces difficultés. Si l'on veut qu'il réussisse pleinement, il serait urgent d'aplanir les obstacles que nous avons énumérés.

SANCTION SERIEUSE AU BACCALAUREAT...

Il sera extrêmement difficile de modi-

fier les horaires, tant que l'effectif des cours de breton aura à être pris dans des classes différentes, c'est-à-dire tant qu'il n'y aura pas suffisamment de volontaires dans une classe - ou dans plusieurs classes parallèles - pour qu'il y soit créé un cours de breton. Et il y aura toujours un nombre relativement restreint de volontaires tant que les cours de breton seront donnés dans le cadre des activités dirigées, et ne seront pas intégrés dans les matières facultatives de l'enseignement secondaire.

Et il faut se rappeler que les élèves pensent au baccalauréat, car eux aussi, comme leurs parents, ont une conception de plus en plus réaliste des études. L'épreuve de breton au baccalauréat est, je l'ai dit, illusoire: elle n'est même pas sur le même plan que l'épreuve de gymnastique. On dira, si le breton aide vraiment à passer le baccalauréat, que le bretonnant est favorisé. C'est aussi, probablement, ce que dit avec plus d'amertume encore de son camarade athlète le gringalet ou le petit infirme en le voyant passer grâce à son épreuve de gymnastique. Nous ne devons pas perdre de vue que le baccalauréat sanctionne des connaissances intellectuelles; et la connaissance parfaite d'une langue vivante supplémentaire devrait logiquement apporter certains avantages, d'autant plus que la note sanctionnera un travail sérieux: il ne faut pas en effet que les bretonnants espèrent que le simple fait de parler couramment le breton leur donnera la moyenne.

...FORMATION DE PROFESSEURS SPECIALISES...

Les effectifs des classes étant ainsi augmentés en donnant aux études une portée pratique, la question des professeurs devra se régler d'elle-même. Rien ne s'opposerait alors à la

formation de professeurs spécialisés . Les certificats de celtique dont nous avons demandé la création et dont l'ensemble (Philologie celtique , Littérature Celtiques , Etudes Pratiques de Celtique) doit constituer , avec les ceux certificats communs aux licences de langues vivantes , la licence de celtique , seront d'une difficulté supérieure à celle des certificats correspondants des autres langues : ils exigeront la connaissance , en plus , naturellement , du français et d'une langue vivante étrangère non celtique , de deux langues celtiques .

Il serait possible , dans l'immédiat , de créer un poste de professeur de breton dans chacune des quatre grandes villes : Quimper , Brest , St-Brieuc et Vannes . Ces professeurs auraient un horaire complet en faisant les cours de breton dans les quatre - ou cinq - établissements de la ville .

...DES STAGES PEDAGOGIQUES...

Aucune autre matière plus que le breton n'a besoin de stages pédagogiques , surtout dans ces années de début où enseignent des professeurs non spécialisés . Il y a des stages pour les matières les plus diverses . Un stage annuel d'une semaine , soit à Quimper , soit à Rennes , permettrait aux professeurs de breton de coordonner parfaitement leurs méthodes , de mettre leur expérience en commun , et de suivre , en plus , de véritables cours sur les matières susceptibles d'intéresser le plus leurs élèves (toponymie , anthroponymie , histoire des mots , etc..) .

...LE BRETON DANS LES ECOLES NORMALES...

Une autre mesure , d'une urgence

au moins aussi grande , concernerait les écoles normales . J'ai essayé de montrer l'intérêt de cet enseignement pour la formation professionnelle de l'instituteur en Basse-Bretagne . Il y a des élèves-maîtres non bretonnants ; il ne serait pas question de leur apprendre le breton ; des cours spéciaux , sur les constructions bretonnes , faciliteraient leur tâche future .

Il est anormal que seuls , jusqu'à présent , les élèves de 4ème année soient autorisés à suivre les cours de breton . Et ceci est également illogique , car les élèves de 4ème année ont déjà obtenu le baccalauréat : c'est en première , deuxième et troisième années qu'ils devraient pouvoir profiter de cet enseignement , susceptible de leur faire obtenir une mention à l'examen .

..L'AIDE DES COLLECTIVITES...

Si aucun crédit particulier n'avait été voté par les Conseils Généraux pour l'enseignement du breton , cet enseignement , qui a été rendu officiel , se serait néanmoins installé dans les activités dirigées , en rencontrant quelques résistances de plus - car il aurait pris la place d'une autre matière - mais du moins les cours auraient été financés par le gouvernement , et cela , toute l'année scolaire .

Les Conseils Généraux ont voulu témoigner leur intérêt à cet enseignement , et favoriser son développement , en lui consacrant des sommes importantes . Nous leur en sommes profondément reconnaissants , et nous espérons qu'ils voudront bien le garder sous leur protection ; nous espérons également que d'autres collectivités suivront leur exemple . Mais ces crédits ne doivent

pas servir tout simplement à éviter à l'Education Nationale de consacrer la moindre somme à l'enseignement du breton .

Le gouvernement se doit de payer les professeurs. Il est normal que l'Académie de Rennes , où il a été introduit une matière supplémentaire , obtienne des crédits supplémentaires pour la financer , et que les Inspecteurs d'Académie n'aient pas à choisir entre les deux solutions : laisser les cours de breton à la générosité des Conseils Généraux , ou bien supprimer une partie des autres activités dirigées .

Il serait désirable que les différentes sommes déjà votées par les Conseils Généraux, les sommes qu'ils voteront à l'avenir , et les sommes votées par d'autres collectivités pour l'enseignement du breton , fussent utilisées pour lui donner des avantages particuliers - dont il a grand besoin .

Elles pourraient constituer un fonds qui serait mis à la disposition d'un comité présidé par M. le Recteur , et être utilisées pour :

- le financement d'éditions de livres de classe
- la distribution gratuite ou semi-gratuite de ces manuels
- l'attribution de prix aux meilleurs élèves
- l'institution de concours entre les élèves des différents établissements , qui permettraient par exemple aux meilleurs de faire un séjour au Pays de Galles .

Toutes ces suggestions peuvent

paraître bien modestes ; mais ce sont les suggestions auxquelles il est le plus facile de donner une suite, et elles concernent des problèmes qui réclament des solutions urgentes .

L'étape la plus dangereuse a été franchie . La langue bretonne attire à nouveau l'attention de tous les linguistes ; pour son enseignement , des réalisations pratiques ont été obtenues , grâce aux efforts tenaces de ses défenseurs , aux démarches de l'UDB, de tous les parlementaires de Bretagne et de l'Université . D'autres réalisations doivent suivre , et nous pouvons avoir l'assurance que les moyens seront bientôt fournis à la langue bretonne de s'assurer la place à laquelle elle peut prétendre dans les trois degrés de l'enseignement .

C'est qu'en effet ses défenseurs sont mus par deux sentiments qui se complètent harmonieusement : un intérêt sentimental , qui est l'attachement profond à la langue de leurs ancêtres ; un intérêt scientifique , qui est la conviction que la culture en général et la linguistique en particulier ne peuvent que profiter de l'épanouissement de l'étude du breton .

P. TREFOS

0000000000
0 0
0

